

**CONFERENCE REGIONALE DES UNIVERSITES DE L'OUEST
CRUO TLEMEN**

CANEVAS DE RECONDUCTION DE POST-GRADUATION (1)

MAGISTER **PGS** **ED (2)**

AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2014 / 2015

Année universitaire de la première ouverture :/.....

ETABLISSEMENT UNIVERSITAIRE DE DOMICILIATION

DENOMINATION :

FACULTE :

INSTITUT :

DEPARTEMENT :

INTITULE DE LA POST-GRADUATION

INTITULE EXACT ³:

FILIERE :

DOMAINE : SE SNV DSP SSH TEC LLE SEGC

LANGUE D'ENSEIGNEMENT:

RESPONSABLE DE LA POST-GRADUATION

NOM ET PRENOM :

GRADE ⁽⁴⁾ :

FONCTION :

N° Tél :

N° Fax :

E-mail (obligatoire) :

(1) : Dossier de reconduction fourni dans le cas d'une continuation d'une formation de post-graduation.

(2) : Cochez le cas

(3) : Intitulé concis et précis.

(4) : Professeur ou MCA

INFORMATIONS RELATIVES AUX CRITERES DE RECEVABILITE
(Circulaire n° 08 du 31 Octobre 2005)

NOMBRE DE POSTES DEMANDES (major de promotion inclus) :

FILIERE(S) DE GRADUATION(S) FONCTIONNELLE(S) DANS LA MEME DISCIPLINE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT :

INTITULÉ (S) :

NOMBRE D'ÉTUDIANTS INSCRITS EN DERNIÈRE ANNEE DE FORMATION GRADUEE DANS LA FILIÈRE CORRESPONDANTE:

EQUIPE PERMANENTE DE RANG MAGISTRAL DE L'ETABLISSEMENT INTERVENANT DANS LA FORMATION ENGAGEE EXCLUSIVEMENT DANS CETTE POST-GRADUATION

N°	NOMS et PRENOMS *	GRADE	SPECIALITE
1			
2			
3			

* Responsable de la formation en première position

STRUCTURES DE RECHERCHE DE SOUTIEN A LA POST-GRADUATION

EQUIPES ET /OU LABORATOIRES DE RECHERCHE :

INTITULÉ :

DOMICILIATION :

**INTITULE DES MATIERES RETENUES DANS LE CURSUS
ET VOLUMES HORAIRES**

ENSEIGNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE

*Matières	V.H.	Enseignant Intervenant	**Grade	Etablissement d'origine	Emargement
Volume Horaire Global du Semestre					

ENSEIGNEMENTS DU SECOND SEMESTRE

Matières	V.H.	Enseignant Intervenant	Grade *	Etablissement d'origine	Emargement
Volume Horaire Global du Semestre					

En cas de défaillance de l'un des enseignants, le responsable de la post-graduation est tenu de faire assurer l'enseignement.

*** joindre le programme détaillé des enseignements de chaque matière**

(**) :

PR : Professeur ; MC-A : Maître de Conférences A

MC-B : Titulaire d'un PHD, d'un Doctorat Unique ou du titre de Doctorat Es-Sciences, par délégation du Conseil Scientifique ou Pédagogique, une fois épuisées les possibilités offertes par la coopération inter-universitaire nationale.

Extraits du Décret Exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire :

Art 27 : Les études en vue de l'obtention du diplôme de magister durent deux années et sont formalisées par deux inscriptions annuelles consécutives auprès d'un établissement de formation habilité.

Art 28 : La formation en vue de l'obtention du diplôme de magister comporte :

- Des enseignements théoriques ;
- Des enseignements pratiques ou de laboratoire dans les disciplines où ces enseignements sont nécessaires ;
- L'enseignement d'une langue étrangère en vue de son utilisation dans le domaine de recherche concerné ;
- Des enseignements méthodologiques, de pédagogie ou de recherche ;
- Des conférences, des exposés, des ateliers et des séminaires ;
- La préparation d'un mémoire.
- L'assiduité à toutes les activités composant le cursus est obligatoire.

Art 30: Les enseignements de base sont dispensés en commun pour plusieurs options, organisés pendant un quadrimestre et correspondent à un volume horaire global variant entre 300 et 400 heures, en fonction du domaine, de la filière, de la spécialité et de l'option choisie. Les enseignements de base sont sanctionnés par des examens.

Art 31: Les enseignements spécialisés ou optionnels sont dispensés par option, organisés pendant un trimestre et correspondent à un volume horaire global variant entre 250 et 300 heures, en fonction du domaine, de la filière, de la spécialité et de l'option choisie. Les enseignements spécialisés sont sanctionnés par des examens.

Art 32: Pour les disciplines scientifiques et technologiques notamment, les enseignements pratiques et les travaux de laboratoire pourront être organisés en session bloquée de 3 à 4 semaines, une fois achevée la période des enseignements spécialisés ou optionnels. Les enseignements pratiques, les travaux de laboratoire et/ou les travaux de terrain sont obligatoires et font également l'objet de notation.

STRUCTURES ET GRADES DU CORPS D'ENCADREMENT

NOMS ET PRENOMS	GRADE (*)	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	EMARGEMENT

NB : Il est demandé un CV succinct (selon modèle joint en annexe) des différents intervenants (enseignements et encadrements).

(*) : PR : Professeur; MC-A : Maître de Conférences A

DIPLOME DE POST-GRADUATION SPECIALISEE
(Imprimé à compléter uniquement pour le DPGS)

La Post-Graduation Spécialisée « est organisée par les établissements habilités à cet effet, à la demande et pour le compte d'organismes employeurs, en fonction de leurs objectifs en matière de formation de spécialistes, et dans le cadre d'une convention entre l'établissement concerné de formation ou de recherche (article 89 du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998). *A cet effet, il est demandé d'indiquer dans cet imprimé les différentes conventions établies, en cours de validité, entre l'établissement universitaire formateur et les organismes employeurs (documents à joindre) :*

**FICHE BILAN DE LA FORMATION POST-GRADUEE
(Magister ou Ecole Doctorale)**

1 - **Année universitaire de la première ouverture** :/.....

2 - **Effectifs étudiants pour l'année universitaire en cours** :

Nombre d'étudiants inscrits en première année de Magister	
Nombre d'étudiants inscrits en deuxième année de Magister	
Nombre d'étudiants inscrits en 2 ^{ième} année de magister pour la deuxième fois	
Nombre d'étudiants inscrits en 2 ^{ième} année de magister pour la 3 ^{ième} fois et plus	
Total des inscrits	

3 - **Soutenances réalisées** :

Nombre de soutenances de Magister réalisées au cours des cinq dernières années	
--	--

Signature du Responsable du Magister
ou de l'Ecole Doctorale

FICHE BILAN DE LA POST-GRADUATION SPECIALISEE
(à remplir dans le cas d'une PGS)

1 - Année universitaire de la première ouverture :/.....

2- Années de reconductions :

3 - Effectifs étudiants pour l'année universitaire en cours :

Nombre d'étudiants inscrits en première année de la PGS	
---	--

3 - Soutenances réalisées :

Nombre de mémoires soutenus	
-----------------------------	--

Signature du Responsable
de la Post-Graduation Spécialisée

Partie réservée aux Instances Scientifiques et Administratives de l'Établissement

Intitulé de la PG/PGS :

**Avis et Visa du Président du Comité Scientifique
du Département**

Date :

Visa du Chef de Département

Date :

**Avis et Visa du Président du Conseil Scientifique
de la Faculté**

Date :

Visa du Doyen

Date :

Avis et Visa du Chef d'Établissement

Partie réservée à la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest

Intitulé de la PG/PGS :

Fait à Tlemcen, Le

**Visa du Président de la Conférence
Régionale des Universités de l'Ouest**